

# CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Pour les inscriptions à titre particulier

Entre les soussignés : **Le Simorgh, 100 Chemin de l'Aumône Vieille, Actiburo 3B, 13400 Aubagne** déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93131918313 du préfet de région de Provence-Alpes-Côte d'Azur, cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

Et d'autre part,

## Le stagiaire

**NOM:** ..... **Prénom:** .....

Date de naissance : ..... Profession dans l'entreprise : .....

Adresse: .....

Code postal ..... Ville .....

Téléphone: ..... Portable: .....

Email:.....@.....

Est conclu un contrat de formation professionnelle en application de l'article L.6353-3 du Code du travail.

### ARTICLE 1<sup>er</sup> : Objet, Organisation de l'action de formation

En exécution du présent contrat, le Centre de formation **Le Simorgh** s'engage à organiser la (les) action(s) de formation intitulée(s) suivante(s) :

Intitulé	Date	Jour	Heures	Tarif	Total
				<b>Total =</b>	
				<b>Acompte 30% =</b>	

### ARTICLE 2 : Nature et caractéristiques et organisation des actions de formation

La prestation de formation entre dans la catégorie des actions imputables prévues par les articles L. 6313-1 et suivants du Code du Travail (actions d'adaptation, de développement des compétences, de promotion professionnelle, d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances...)

Les conditions générales, les objectifs, la méthode pédagogique, le programme détaillé, les moyens pédagogiques et techniques, les titres-diplômes-références des enseignants, la mise en œuvre de la procédure d'évaluation, les moyens permettant de suivre l'exécution de l'action de formation figurent sur les pages de la documentation du Centre de formation « Le Simorgh » ainsi que dans le « Règlement Intérieur », et dont le stagiaire déclare avoir pris connaissance et adhéré avant de souscrire au contrat.

En cas de défection d'un formateur programmé, due à un cas de force majeure, le centre de formation **Le Simorgh** s'engage à essayer de le remplacer, par un autre formateur aux qualités et expériences pédagogiques équivalentes.

**Validation** : A l'issue de la formation et en fonction de son évaluation il sera délivré au stagiaire une attestation de formation.

### ARTICLE 3 : Organisation et durée

Un stage est composé de jour de formation en présentiel, voir le nombre de jour et heures de formation dans le tableau article 1. Il est organisé pour un effectif de 16 stagiaires maximum.

**Lieu** : Centre de Formation Le Simorgh, 100 chemin de l'aumône vieille Actiburo 3B, 13400 Aubagne.

**Horaires** : voir la fiche de la formation pour les horaires.

### ARTICLE 4 : Niveau de connaissances préalables

Voir dans la fiche de la formation susvisée (tableau article 1 intitulé) pour les informations demandées à l'inscription.

### ARTICLE 5 : Délai de rétractation

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception.

Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

## ARTICLE 6 : Dispositions financières

Le prix du stage de formation est fixé voir tarif dans le tableau de l'article 1.

Le stagiaire s'engage à verser la totalité du prix susmentionné.

Afin de valider l'inscription, le stagiaire effectue un premier versement de 30% à titre d'arrhes.

**Le paiement du solde du stage sera effectué, pour des raisons pratiques, le 1er jour du stage.**

## ARTICLE 7 : Interruption de la formation

Faute de réalisation totale ou partielle de la prestation de formation mentionnée à l'article 1, Le centre de formation Le Simorgh devra rembourser au stagiaire les sommes perçues indûment de ce fait (article L.6354-1 alinéa 1 du code du travail).

En cas d'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié et l'ensemble du règlement de la formation reste due.

Les arrhes pourront être reportées sur une autre session, sur demande du stagiaire, dans la limite d'une année, moins un montant de 50€ pour frais de dossier, et si l'annulation intervient moins de 30 jours avant le début de la formation.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat majorée d'un montant de 100€ tenant compte des frais engagés par l'organisme de formation.

Le centre de formation Le Simorgh, se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation 15 jours avant le début de la session. Les arrhes seront restituées en cas d'annulation de la session du fait du centre de formation Le Simorgh.

## ARTICLE 8 : Différents éventuels

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le Tribunal de Marseille sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire, à Marseille, le ...../...../.....

Pour le stagiaire,  
(Nom et prénom du signataire)

Pour l'organisme,